

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE	
Projet :	EINVILLE-AU-JARD
Mission : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	
Document : REGLEMENT GRAPHIQUE	
N° Planche	Planche 3
- UA : Centre ancien - UB : - secteur inondable - UB : Zone d'extensions récentes - UB : - secteur inondable - UC : Zone de cités - UL : Zone de loisirs - UL : - secteur inondable - UH1 : Zone urbanisée - secteur d'affleurement salin 1 - UH2 : Zone urbanisée - secteur d'affleurement salin 2 - UH3 : Zone urbanisée - secteur d'affleurement salin 3 - UX : Zone d'activités - UX : - secteur inondable - LAU : Zone d'urbanisation future à court terme - LAU1 : - secteur d'activités - A : Zone agricole - A : - secteur reconstrucible - N : Zone naturelle - NL : - secteur d'affleurement salin 1 - NL2 : - secteur d'affleurement salin 2 - NL3 : - secteur d'affleurement salin 3 - NH : - secteur d'épaves - NF : - secteur de forêts - NH1 : - secteur d'habitats mixés - NH2 : - secteur d'habitats mixés inondables - NH3 : - secteur inondable - NH4 : - secteur de jardins - NH5 : - secteur de jardins inondables - NL4 : - secteur de loisirs inondables - NH6 : - secteur de vergers	Découpage de zones Recul d'implantation obligatoire Zone d'implantation obligatoire des façades principales Emplacement réservé Espace Boisé Classé Élément remarquable du paysage : Éléments végétaux Éléments bâtis Chemins à protéger
Echelle :	1/2000
Dossier approbation	
Dossier conforme à celui annexé à la DCM du 12/02/2026 portant approbation de la modification n°1 du PLU.	
URBANISME - PAYSAGE Signature :	

